COMMUNICATION MUNICIPALE NO 523/2009

Examiné en séance de Conseil communal du 22 juin 2009

Chemin de Gruyère - éboulement du talus - rive droite du ruisseau du Châtelard

1. Introduction

Le chemin de Gruyère a été réalisé en 1987 en lieu et place d'une piste de chantier utilisée pour les besoins des travaux d'améliorations foncières dans le cadre du Syndicat du Châtelard.

Le secteur concerné se situe en bordure d'un talus raide du ruisseau du Châtelard, à une distance d'environ 80 mètres en amont du pont franchissant le ruisseau.

Même si cette zone était globalement stable, le talus montrait des signes d'instabilité. Erodé occasionnellement à sa base par le cours d'eau, un glissement pouvait se produire. Compte tenu de ces conditions et afin de sécuriser le chemin, un ouvrage de micro pieux fichés et scellés dans la molasse présente en sous-sol (profondeur moyenne 3 m) surmonté d'un muret d'une hauteur de 80 cm (muret berlinois) a été construit en 1999.

2. Eboulement - description

Le 15 mai, un collaborateur de notre Service de voirie, a observé une masse éboulée et a immédiatement informé les services techniques communaux.

D'emblée nous précisons que le muret berlinois ancré dans la molasse a parfaitement rempli son rôle puisqu'il a permis d'éviter l'évidement des matériaux sous la dalle en béton du chemin du Châtelard.

Cette instabilité est due à la présence d'eau. En effet, malgré des conditions météorologiques favorables les jours précédant ce sinistre (période sèche), nous avons remarqué un taux d'humidité apparente élevé dans ce secteur.

Après investigations, nous avons découvert une canalisation non répertoriée et en très mauvais état. L'eau de ce collecteur s'est infiltrée dans le sol conduisant ainsi l'éboulement du talus.

3. Travaux

Le caractère d'urgence de ces travaux ayant été reconnu par les Services cantonaux concernés (SESA et SFFN), les travaux d'assainissement de la berge du ruisseau ont pu être entrepris immédiatement et se sont terminés le mardi 16 juin 2009.

4. Financement

Ces travaux ont été devisés à fr. 41'000.-- TTC et feront l'objet d'une demande de crédit supplémentaire en fin d'année.

Adopté en séance de Municipalité le 22 juin 2009

Lutry, le 22 juin 2009 JMF/jr